Règlement intérieur

Les forfaits annuels sont indivisibles et payables d'avance. Soit en un seul versement, soit en trois fois avec 3 chèques établis à l'inscription. Les chèques seront encaissés successivement en septembre, le 5 décembre et le 5 mars. Un certificat médical peut être demandé.

Les forfaits sont nominatifs et non remboursables. Les cours doivent être pris avant la fin de chaque période et ne peuvent être prolongés au-delà. Il est possible de rattraper un cours après accord avec la professeure.

Par mesure d'hygiène, ne pas marcher sur la plancher en chaussures de ville. Pendant les cours il est conseillé de ne laisser ni argent ni objet de valeur dans les vestiaires. Les déposer dans le studio. La professeure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les vêtements oubliés seront à réclamer avant le 30 Juin 2026. Au-delà de cette date tout ce qui restera sera donné.

La professeure est responsable des élèves pendant les heures de cours, un quart d'heure avant et un quart d'heure après.

Cours de danse classique: pour les filles, collants de danse rose, justaucorps uni noir ou rose sans jupe, demi-pointes roses, cheveux en chignon. Pour les garçons collants de danse blanc, justaucorps uni noir, demi- pointes noires.

Cours de moderne et jazz: collants sans pieds ou pantalon de jazz, justaucorps.

Cours de claquettes: "look" décontracté et confortable, chaussures de claquettes. Eviter les tenues de ville.

Ne pas porter de bijou qui peuvent gêner voire blesser.

La professeure peut refuser un élève si elle juge que sa tenue n'est pas adaptée.

Dates de fermetures du Studio

Automne : du 19 octobre au 2 novembre inclus
Noël : du 21 décembre au 4 janvier inclus
Hiver : du 15 Février au 1er Mars inclus
Printemps : du 12 au 26 avril inclus
Ascension : du 1er au 17 Mai inclus
Fin des cours : lundi 15 Juin après les cours

Cours assurés pendant ces jours fériés :

Vendredi 8 mai